# LES PREMIÈRES CHARTES DE L'ABBAYE DE SILLY-EN-GOUFFERN (ORNE) 1150-1250

PAR

## CATHERINE TALABARDON

## INTRODUCTION

Sources concernant l'abbaye de Silly. — On trouve la presque totalité des documents concernant l'abbaye aux Archives départementales de l'Orne. dans la série H, sous les cotes H 1044 à 1825. C'est un fonds important qui renferme de nombreuses chartes originales des XIIe et XIIIe siècles, objet de notre édition. Il contient aussi plusieurs inventaires des titres de l'abbave, un obituaire des XIVe-XVIe siècles et surtout plusieurs séries continues de registres : ceux des recettes du bailli de Silly, des emploites et des comptes de l'office de pitance et des gages-plèges de la seigneurie de Silly. Ces registres sont conservés pour une période allant du xve au xviiie siècle.

Quelques chartes isolées ont été déposées aux Archives départementales

du Calvados (cotes H 7723 à 7726).

Enfin, il existe à la Bibliothèque nationale un cartulaire du XIIIe siècle (ms. lat. 11059).

Fondation de l'abbaye. - L'abbaye Notre-Dame de Silly-en-Gouffern était une abbaye de prémontrés, située dans une clairière de la forêt de Gouffern. dans le doyenné d'Exmes, au diocèse de Sées. Elle fut fondée au milieu du XIIe siècle par Drogon, chevalier de la cour de l'impératrice Mathilde qui se fit chanoine à Silly. Mathilde, puis son fils Henri II, roi d'Angleterre, ont contribué à l'établissement de l'abbaye en la dotant d'un patrimoine qui lui permît de vivre.

Les années couvertes par notre édition (1150-1250) sont peu fertiles en événements et les documents que nous possédons à ce sujet ne nous permettent pas de connaître bien la vie des chanoines pendant cette période. Ceux-ci semblent se situer en marge des grands courants intellectuels et se soucier surtout de se constituer un temporel qui fera de Silly, quelques siècles plus tard, une des abbayes les plus riches de la région.

Aujourd'hui, elle a disparu; supprimée à la Révolution, elle a vu ses bâtiments détruits au cours du xixe siècle et il ne reste plus que l'église abba-

tiale, qui est l'église paroissiale de Silly-en-Gouffern.

#### CHAPITRE PREMIER

## ÉTAT DU TEMPOREL EN 1250

Le temporel de l'abbaye s'est constitué grâce aux donations des souverains anglais, de seigneurs de la cour d'Angleterre (le comte d'Essex) et surtout grâce aux libéralités des petits seigneurs locaux (les seigneurs de Saint-Lambert, de Saint-Léonard, d'Aunou,...). Mais dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ces donations sont assez fréquemment rémunérées et l'on s'aperçoit que cela correspond à une politique de l'abbaye qui essaie d'acquérir des terres près des biens qu'elle possède déjà et de constituer ainsi des domaines compacts en suscitant certaines donations qu'elle doit monnayer.

Description du temporel. — Le temporel est groupé dans un rayon de trente kilomètres autour de Silly. Au début, les biens acquis se situent dans le voisinage immédiat de l'abbaye (à Saint-Lambert-sur-Dive, au Bourg-Saint-Léonard), puis non loin des églises qui lui sont données. En 1250, ses possessions sont concentrées dans les actuels cantons d'Exmes, Trun et Argentan, dans les diocèses de Sées et de Lisieux; les vignes cependant sont situées dans le diocèse du Mans.

On trouve en premier lieu les églises incorporées : en 1250, Silly en possédait treize ainsi que le droit de présentation à une quatorzième, églises qu'elle devait faire desservir par un chanoine. Celles-ci étaient importantes par les dîmes qu'elles apportaient à l'abbaye. D'autres dîmes étaient perçues dans d'autres paroisses, lorsque des seigneurs laïques s'en dessaisissaient en faveur de Silly.

Mais la principale ressource était constituée par les terres : elles font l'objet de la plupart des donations et sont concentrées dans les agglomérations du Bourg-Saint-Léonard-Fougy et Saint-Lambert-sur-Dive-Moissy. A Fresnay-sur-Sarthe, les religieux possédaient quelques vignes. Il faut enfin mentionner les rentes perçues en nature ou en espèces qui semblent constituer une part importante des revenus de l'abbaye.

Mode d'exploitation. — Il est difficile de savoir quelle était la part faite au faire-valoir direct dans l'exploitation des domaines de Silly. Certes, l'abbaye avait des convers et il est probable que les manoirs que l'on trouve mentionnés dans certaines paroisses incorporées étaient des centres d'exploitation où résidaient quelques chanoines et sans doute des convers. Outre ces manoirs, des granges appartenaient à l'abbaye, mais ce n'étaient que des greniers servant à emmagasiner les dîmes et les récoltes.

## CHAPITRE II

### ÉTUDE DIPLOMATIQUE

Nous avons choisi d'éditer les premières chartes de l'abbaye dans l'ordre chronologique, car l'existence de nombreux originaux nous imposait de ne pas nous satisfaire de l'édition du cartulaire du XIII<sup>e</sup> siècle, par ailleurs trop volumineux pour être édité en totalité dans le cadre de notre travail.

Description des originaux. — Nous avons retrouvé aux Archives départementales deux cent cinquante-cinq originaux sur les cinq cent trente-six actes que nous éditons. Ce sont de petits morceaux de parchemin écrits parallèlement au côté le plus long d'une écriture commune au XIII<sup>e</sup> siècle, à l'encre brunrouge ou noire. Ils étaient scellés sur double queue de parchemin, mais peu de sceaux nous sont parvenus.

Cartulaire (ms. lat. 11059 de la Bibliothèque nationale). — C'est un petit volume in-quarto de 235 × 150 mm, en parchemin, établi à la fin du XIIIe siècle. Il comporte deux cent quinze feuillets répartis en vingt-sept cahiers. Mais les deux premiers ne font pas partie du cartulaire; ils constituent un terrier, écrit aussi à la fin du XIIIe siècle. Les cahiers sont en général composés de huit feuillets, mais le relieur a parfois déplacé des feuilles à l'intérieur d'un même cahier (cahier V et cahier VI). On y trouve au total six cent quatre-vingt-quatre actes transcrits, dont le plus ancien peut être daté de 1151-1157 et dont le plus récent est de 1317 (il s'agit d'une addition postérieure à la rédaction). Seules sept chartes sont en français.

Quatre scribes ont participé à l'élaboration de ce cartulaire. Trois d'entre eux ont travaillé à la même époque, entre décembre 1275 et 1277 : le premier, chargé au départ de la transcription, a dû interrompre son travail un moment et deux de ses élèves ont assuré la relève en attendant que le premier reprenne la copie et la finisse. Le quatrième copiste a vraisemblablement recopié quelques années plus tard (vers 1220-1230) un cahier entier qui avait été endommagé.

Le plan suivi est mixte. Au début, on a classé les actes des souverains, des papes et des comtes; puis on a adopté un classement topographique, en déterminant à l'avance le nombre de pages dévolu à chaque localité.

Ces actes ont été transcrits d'après les originaux et nous pouvons affirmer que ce cartulaire est une copie fidèle, les seules variantes notables portant sur les toponymes.

Caractères internes des actes. — L'analyse des formules employées dans les chartes nous a amenée à conclure que l'abbaye de Silly avait une chancellerie qui se chargeait de la rédaction des actes de donation. Cette chancellerie a adopté, vers 1233-1234, des formules plus concises, dont l'application est devenue stricte. Il est à remarquer que toutes les donations sont faites en pure et franche aumône, en général libres de tout service et que les clauses de renonciation aux exceptions n'existent pas.

Appendice: remarques sur les caractères diplomatiques des actes des évêques de Sées. — Ces remarques portent sur une cinquantaine d'actes et n'ont donc pas une valeur très générale. Cependant, elles nous ont permis de constater que la chancellerie épiscopale de Sées n'obéit pas à cette époque à des règles strictes et qu'elle n'a pas de formulaire fixe. Nous avons pu démontrer que le style qu'elle employait était celui de Pâques.

ÉDITION

CARTE DU TEMPOREL